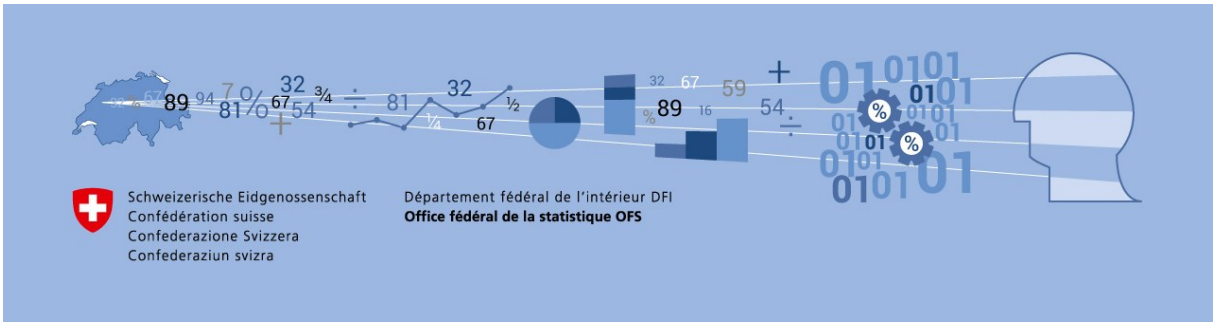

Communiqué de presse

Embargo: 26.11.2026, 8h30

06 Industrie et services

Baromètre de l'emploi au 3e trimestre 2026

Hausse de l'emploi au 3e trimestre 2026

Au 3e trimestre 2026, l'emploi total (sans l'agriculture) en Suisse a progressé de 1,2% par rapport au 3e trimestre 2025 (–0,3% par rapport au trimestre précédent, après correction des variations saisonnières). Les entreprises ont annoncé 3,3% de places vacantes de plus qu'un an auparavant. Les difficultés à recruter des spécialistes ont augmenté par rapport au trimestre précédent et les perspectives d'évolution de l'emploi restent stables. Ce sont là quelques-uns des derniers chiffres établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Au 3e trimestre 2026, les entreprises en Suisse comptaient en tout 5,684 millions d'emplois, soit 67 800 postes de plus (+1,2%) qu'un an plus tôt. La proportion de femmes était de 46,6%. À la fin du 3e trimestre 2026, on dénombrait 2,370 millions d'emplois à temps partiel (dont 68,7% étaient occupés par des femmes). Le volume de l'emploi, calculé en équivalents plein temps, a atteint 4,438 millions de postes (dont 40,6% étaient occupés par des femmes). Il s'est donc accru de 67 000 équivalents plein temps (+1,5%) en un an.

Au 3e trimestre 2026, le volume de l'emploi dans le secteur secondaire (industrie et construction) a augmenté de 10 500 postes (+0,9%) par rapport au même trimestre de l'année précédente, passant à 1,150 million de postes. Il s'est accru de 57 300 postes (+1,3%) dans le secteur tertiaire (services), pour atteindre 4,534 millions d'emplois.

Évolution négative à court terme

Selon les valeurs désaisonnalisées, l'effectif de personnel des entreprises a diminué de 19 800 postes (–0,3%) au 3e trimestre 2026 par rapport au trimestre précédent. Au cours du trimestre considéré, le niveau de l'emploi a ainsi diminué de 1600 postes dans le secteur secondaire (–0,1%) et de 18 200 postes (–0,4%) dans le secteur tertiaire.

Hausse du nombre de places vacantes

Au 3e trimestre 2026, les entreprises ont annoncé un total de 93 900 places vacantes. Par rapport au même trimestre de 2025, cela représente une augmentation de 3000 postes (+3,3%). Cette hausse a touché tant le secteur secondaire (+8,9%) que le secteur tertiaire (+1,7%). Les places vacantes représentaient 1,6% de l'ensemble des postes (1,9% dans le secteur secondaire et 1,5% dans le secteur tertiaire).

Davantage de difficultés à recruter du personnel qualifié

Après pondération selon le nombre d'emplois, 34,2% des entreprises ont indiqué, au 3e trimestre 2026, des difficultés à recruter du personnel qualifié, ce qui représente une augmentation de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. La situation s'est légèrement dégradée tant dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire (tous deux +0,3 point de pourcentage).

Les prévisions d'évolution de l'emploi se sont assombries

Les entreprises qui prévoyaient d'accroître leur effectif de personnel représentaient, au 3e trimestre 2026, 10,6% de l'emploi total (contre 11,3% au trimestre précédent) et celles qui envisageaient de le réduire, 5,1% (3,9% au trimestre précédent). L'indicateur des prévisions d'évolution de l'emploi a diminué par rapport au trimestre précédent (1,03; –1,0%).

Annexe méthodologique

Le baromètre de l'emploi présente l'évolution d'indicateurs conjoncturels relatifs à la demande de travail. Les indicateurs sont basés sur une enquête par échantillonnage réalisée chaque trimestre auprès d'environ 18 000 entreprises représentant un total de 65 000 établissements des secteurs secondaire (industrie et construction) et tertiaire (services).

Les **emplois** des entreprises sont répartis en quatre catégories. Les personnes qui ont plus d'un poste apparaissent autant de fois qu'elles ont de postes. Sont également pris en compte les emplois pour lesquels la durée hebdomadaire normale moyenne du travail est inférieure à six heures (taux d'occupation de moins de 15%). Les emplois de personnes travaillant dans des ménages privés ne sont pas pris en compte.

Les **équivalents plein temps** indiquent le volume de travail de l'emploi converti en emplois à plein temps.

La **correction des variations saisonnières** sert à neutraliser les facteurs saisonniers dans les séries temporelles. Celles-ci sont recalculées pour chaque trimestre. Il en résulte que la somme des séries partielles ne correspond pas à la série totale corrigée.

Les **places vacantes** sont des postes nouvellement créés, non pourvus ou qui se libèrent, que l'entreprise a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un avenir proche et pour lesquels des démarches actives de recrutement ont été entreprises. Les résultats de la branche 78 «Activités liées à l'emploi» ne sont pas pris en compte. Le taux de places vacantes correspond au rapport entre le nombre de places vacantes et la demande de travail (emplois + places vacantes), soit: *taux de places vacantes = places vacantes / demande de travail X 100*

Difficultés à recruter du personnel: les entreprises indiquent à la fin du trimestre de référence si elles ont trouvé facilement le personnel qu'il leur fallait, si cela s'est fait avec difficulté ou pas du tout. Les résultats sont publiés sous forme synthétique ou de manière détaillée pour chaque niveau de formation et sont pondérés soit en fonction du nombre d'établissements, soit en fonction du nombre d'emplois.

Renseignements

Service de renseignements STATEM, OFS, section Enquêtes conjoncturelles,
tél.: +41 58 467 23 70, e-mail: diffusion.besta@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Informations complémentaires et publications: www.statistique.admin.ch/news/2026-0250
Portail Statistique Suisse: www.statistique.admin.ch
Site institutionnel de l'OFS: www.bfs.admin.ch/fr
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.bfs.admin.ch/fr/newsmail-fr

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Conformément aux lois applicables, la Banque nationale suisse (BNS) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ont reçu les données de la statistique de l'emploi cinq jours ouvrés avant la publication de ce communiqué de presse afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches. Les cantons et les grandes villes qui ont densifié leur échantillon ainsi que le canton du Tessin ont reçu les données concernant leur région cinq jours ouvrés avant la publication. Les agences de presse ont reçu ce communiqué avec un embargo de 15 minutes.